



PRÉFET DE L'ISERE

Direction régionale de
l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Grenoble, le 16 JAN. 2018

Unité Départementale de l'Isère

Affaire suivie par : Claire-Marie NGUESSAN
Cellule Risques Accidentels
Tél. : 04 76 69 34 11
Courriel : claire-marie.nguessan@developpement-durable.gouv.fr

Le préfet,

à

Mesdames et Messieurs les membres
de la Commission de Suivi de Site du Sud Grenoblois

OBJET : Commission de Suivi de Site du Sud Grenoblois – Compte-rendu de la réunion du 30 novembre 2017

J'ai le plaisir de vous transmettre ci-joint le compte-rendu de la réunion qui s'est tenue le 30 novembre 2017 en préfecture.

Je vous saurai gré de bien vouloir faire part de vos observations éventuelles sur ce compte-rendu sous un délai de 1 mois à réception de ce courrier.

Vous voudrez bien transmettre vos observations, préférentiellement par mail, à l'unité départementale de la DREAL qui est chargée d'assurer le secrétariat de la CSS.

Le Préfet,

Pour le Préfet, par délégation
la Secrétaire Générale


Violaine DEMARET

Destinataires

Les membres de la CSS

Collège "administrations de l'Etat" :

- le préfet du département de l'Isère ou son représentant,
- la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Rhône-Alpes ou son représentant,
- la directrice départementale des territoires (DDT) de l'Isère ou son représentant,
- la directrice du service interministériel de défense et de protection civile (SIACED-PC) ou son représentant,
- le directeur de l'agence régionale de santé (ARS) de Rhône-Alpes ou son représentant,
- le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) de Rhône-Alpes ou son représentant,

Collège "élus des collectivités territoriales" :

- le maire de la commune de Champagnier ou son représentant,
- le maire de la commune de Champ sur Drac ou son représentant,
- le maire de la commune de Claix ou son représentant,
- le maire de la commune d'Echirolles ou son représentant,
- le maire de la commune de Grenoble ou son représentant,
- le maire de la commune de Jarrie ou son représentant,
- le maire de la commune de Le Pont de Claix ou son représentant,
- le président de la communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole (La Métro) ou son représentant,
- le président du Conseil Départemental ou son représentant,

Collège "exploitants" :

- le directeur de l'établissement ARKEMA de Jarrie ou son représentant,
- le directeur de l'établissement NEW NP (ex AREVA NP) de Jarrie ou son représentant,
- le directeur de l'établissement ISOICHEM de Le Pont de Claix ou son représentant,
- le directeur de l'établissement SUEZ RR IWS Chemical France (SITA REKEM) de Le Pont de Claix ou son représentant,
- le directeur de l'établissement VENCOREX de Le Pont de Claix ou son représentant,
- le directeur de l'établissement EUROTUNGSTENE de Grenoble ou son représentant,

Collège "riverains" :

- la présidente de l'association de défense inter-communale de l'environnement (ADICE) de Champ sur Drac ou son représentant,
- le président de l'association des riverains de la plate-forme chimique de Le Pont de Claix (AR2PC) ou son représentant,
- le principal du collège Le clos Jouvin à Jarrie ou son représentant,
- M Pierre CLEMENT, riverain
- Mme Michèle BENOIS, riveraine,
- le président du conseil syndical NEXITY de la copropriété du quartier Arc en Ciel à Le Pont de Claix ou son représentant,
- le président de LAHGGLO, les associations des Habitants du Grand Grenoble ou son représentant,

Collège "salariés" :

- le secrétaire du CHSCT de la société ARKEMA à Jarrie ou son représentant,
- le secrétaire du CHSCT de la société NEW NP (ex AREVA NP) à Jarrie ou son représentant,
- le secrétaire du CHSCT de la société ISOICHEM à Le Pont de Claix ou son représentant,
- le représentant du personnel de la société SUEZ RR IWS Chemical France (SITA REKEM) à Le Pont de Claix,
- le secrétaire du CHSCT de la société VENCOREX à Le Pont de Claix ou son représentant,
- le secrétaire du CHSCT de la société EUROTUNGSTENE à Grenoble ou son représentant,

Personnalité qualifiée :

- le directeur du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de l'Isère ou son représentant.

La DREAL / Service Prévention des Risques (pour information)

JM Bossuat / G Guimont / T Devillers / C Day pour enregistrement sur le site internet clic-pprt

Commission de Suivi de Site

Sud Grenoblois

Grenoble le

Avis de la Commission de Suivi de Site
sur le projet de PPRT de le Pont de Claix,
tel qu'il a été présenté à ses membres
lors de la réunion du 30 novembre 2017.

L'association des riverains de la plateforme de Le Pont de Claix
(AR2PC) a émis un avis défavorable.

Mme Benoît, riveraine, s'est abstenue.

L'ensemble des autres membres des différents collèges de la CSS a
émis un avis favorable.

En conséquence, la CSS émet un avis favorable au projet de PPRT tel
qu'il a été présenté le 30 novembre 2017.

Le Président
de la Commission de Suivi de Site Sud Grenoblois